

Saran, le 2 octobre 2023

La direction

Aux parents des élèves du collège

Organisation de « DEVOIRS FAITS » CYCLE 4 (5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème})

Madame, Monsieur,

Le travail personnel est important pour la réussite de la scolarité. Les devoirs doivent également contribuer à l'individualisation du parcours des élèves.

Le programme « **Devoirs faits** » propose aux collégiens volontaires des études dirigées par des adultes du collège pour apprendre aux élèves à faire leurs devoirs efficacement dans l'établissement.

Qu'est-ce que **Devoirs faits** ?

Devoirs faits est un temps de travail essentiel qui offre un cadre privilégié pour favoriser l'autonomie et les progrès de vos enfants.

Devoirs faits peut être assuré par des professeurs, des personnels d'association, ou d'autres intervenants qui auront reçu une formation spécifique au programme.

Devoirs faits est coordonné par un professeur de l'établissement : Mme HERAUVILLE

Est-ce que mon enfant peut en bénéficier ?

Les élèves volontaires peuvent participer à devoirs faits en s'inscrivant auprès du Professeur Principal de sa classe ou d'un autre professeur de l'équipe pédagogique.

Devoirs faits dans notre collège

Plusieurs créneaux sont proposés. Chaque élève peut y participer une ou plusieurs fois par semaine.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

La Principale
Paula Houry

La Principale-Adjointe
Emmanuelle Alcaraz

Saran, le 2 octobre 2023

INSCRIPTION A DEVOIRS FAITS CYCLE 4 (5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}) Autorisation parentale

A retourner au professeur principal ou à Mme Hérauville

Je soussigné(e) Madame/Monsieur

Responsable de l'enfant : Classe :

L'autorise à participer au dispositif devoirs faits qui lui est proposé (en dehors des heures de cours).

Cocher le jour et l'heure de présence de l'élève dans le dispositif :

- lundi à la pause méridienne* jeudi à la pause méridienne*
 mardi à la pause méridienne* vendredi à la pause méridienne*
 JE NE SOUHAITE PAS D'INSCRIPTION A DEVOIRS FAITS

**Les créneaux de la pause méridienne ont lieu de 13h00 à 13h40 et sont accessibles aux élèves qui mangent à la cantine ce jour-là*

Les inscriptions se font dans la limite des places disponibles.

Chaque créneau de devoirs faits pourra débuter dès qu'il y aura suffisamment d'inscrits.

Une confirmation d'inscription sera alors transmise aux élèves.

Les élèves doivent impérativement apporter leur matériel sans lequel le travail n'est pas possible.

Je m'engage à prévenir la vie scolaire du collège en cas d'absence prévue de mon enfant, par téléphone ou par courriel (ce.04510381@ac-orleans-tours.fr).

Cet engagement est pris pour la période entière : **le dispositif devoirs faits de cette période prendra fin le 2 février 2024.**

L'inscription sera automatiquement reconduite pour le reste de l'année sauf si les responsables légaux demandent à désinscrire l'élève à l'issue de la période, par l'intermédiaire d'un mot dans le carnet de correspondance.

Date et signature des parents :